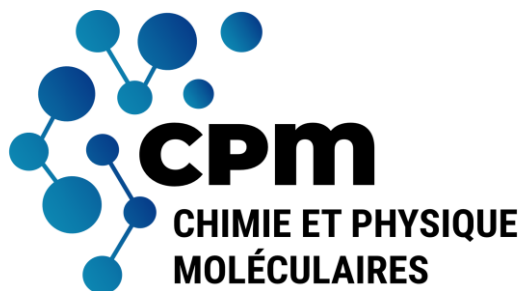




**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Mercredi 8 Novembre 2023 à 14h (via Teams)

Directeur pôle CPM : P. Gros

Chargé d'appui pôle CPM : X. Roux

Membres présents : E. Aubert, S. Bonenberger, N. Chaoui, C. Charbaut, V. Che Dji, F. Dupire, C. Duranteau, G. Francius, P. Friant-Michel, C. Gantzer, M. Hebrant, F. Ingrosso, D. Karevski, S. Lebegue, C. Merlin, M. Müller, O. Pages, A. Pasc, J.B Regnouf de Vains, D. Schaniel, A. Vasseur, L. Vernex-Loiset, E. Wenger

Membres absents : F. Aubriet, L. Becu, M. Boisbrun (procuration à A. Vasseur), S. Bouguet-Bonnet (procuration à D. Schaniel), V. Carre, C. Despas (procuration à M. Hebrant), M. Mauro, M. Souhassou, E. Tailleur (procuration à E. Wenger)

Nombre de sièges au sein du Conseil	: 34
Nombre de membres en exercice	: 33
Quorum	: 17
Présents à 14h	: 24
Absents à 14h	: 9
Nombre de procurations à 14h	: 4

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **28 expressions de vote (24 membres présents + 4 procurations)**.

Ordre du jour

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation du projet de CR du Conseil du 12 Octobre 2023
3. Avis et classement des projets doctoraux et jeunes chercheurs déposés dans le cadre de l'AAP Région 2024
4. Proposition de répartition budgétaire d'une enveloppe exceptionnelle 2023
5. Répartition de l'enveloppe 2024 soutien aux gratifications de stages M2/ING 2022-2023
6. Présentation par les DUs de l'utilisation envisagée de l'enveloppe trajectoire 2024
7. Questions diverses

1/ Informations du Dr de CPM

P. GROS indique que le projet UL_IRP 2023 porté par O. PAGES (LCP-A2MC) a été retenu par le CS (3 sur 16 déposés) apportant des moyens substantiels : 6.000 euros/an pour 5 ans (UL) + 10.000 € de fonctionnement (LUE) + 1 mois par an de prof invité sur 3 ans (LUE) + 1 contrat doctoral LUE (recrutement sur 2024)

P. GROS indique qu'un premier directoire se réunira ce jeudi 9 novembre 2023 pour échanger sur la campagne d'emplois 2024 (pour rappel, ci-dessous en italique les demandes de CPM), sachant qu'aucune des 3 priorités 1 du pôle n'a recueilli d'avis favorable des Collégiums concernés et que seules les priorités 2 ainsi que le PR28 NAR/FST sont convergentes.

Demandes de publication d'EC - priorités 1 ex aequo :

MCF 87^{ème} section n° 0423 (LCPME/Faculté de Pharmacie) -> hors cible CPM

PR 32^{ème} section n° 0054 (L2CM/FST)

PR 64^{ème} section n° 0189 (CRM2/FST)

Demandes de publication d'EC - priorités 2 ex aequo :

PR 32^{ème} section (L2CM/UFR SCIFA) via un upgrade de l'emploi vacant MCF 32 n° 0131

-> demande adressée auprès de l'Etablissement de l'attribution de 4 VRE

MCF 28^{ème} section n° 0065 (LCP-A2MC/UFR SCIFA)

MCF 87^{ème} section en demandant le changement de section CNU du MCF 85 n°1197 vacant (LCPME/IUT de Nancy-Brabois)

Une autre demande de publication (hors cible CPM et commune avec le pôle M4) sur l'emploi vacant PR 28 n° 0233 (NAR/FST - ex P. LESIEUR) a recueilli un avis extrêmement favorable du Conseil de pôle. La personne recrutée inscrira sa recherche en physique dans un des laboratoires de l'Université de Lorraine dont l'activité relève de la 28^{ème} section du CNU.

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 12 Octobre 2023

Vote : 26 POUR et 2 ABSTENTIONS

3/ Avis et classement des projets doctoraux et jeunes chercheurs déposés dans le cadre de l'AAP Région 2024 (invitation de Jean-Marc RAULOT – Dr de l'ED C2MP)

14h15 : audition de M. HENKEL et C. CHATELAIN (LPCT - projet doctoral en MO UL)

14h30 : audition de A. GANSMULLER (CRM2 - projet jeune chercheur en MO UL)

14h45 : audition de P. GROS (L2CM - projet jeune chercheur en MO CNRS)

P. GROS rappelle que des cibles communes aux 2 dispositifs ont été allouées par l'Etablissement aux 10 P.S et CPM s'est vu attribuer 1 possibilité en MO UL (l'UL tablant sur 25 projets cumulés à déposer). Il précise toutefois, qu'il est envisageable d'en avoir éventuellement 1 ou 2 supplémentaires, sachant que la pression est importante puisque 32 dossiers ont été déposés (21 D et 11 JC) en MO UL.

Pour info, 14 dossiers ont été déposés en MO CNRS pour une cible de 10 en faveur de la DR6.

Après avoir auditionné les porteurs de projets et pris l'avis de J.M RAULOT, en sa qualité de Dr de l'ED C2MP sur le projet doctoral, P. GROS propose de travailler en 2 phases :

- évaluer la qualité des 3 dossiers et comme il est directement concerné par un projet, il propose de quitter temporairement la réunion en laissant la direction du Conseil à C. GANTZER (DU du LCPME, laboratoire non concerné par le dépôt d'un projet)

☞ *départ de P. GROS (27 expressions de vote)*

-> C. GANTZER propose d'attribuer la note A + aux 3 projets : **27 POUR (vote à mains levées)**

☞ *retour de P. GROS (28 expressions de vote)*

- procéder à un classement des 2 projets en MO UL par un vote à bulletins secrets via l'outil Balotilo

-> **1^{er} le projet jeune chercheur du CRM2 : 21 POUR**

-> **1^{er} le projet doctoral du LPCT : 7 POUR**

P. GROS indique donc que le pôle CPM remontera les 3 projets avec une note A+ et le projet Jeune chercheur porté par A. GANSMULLER en priorité 1 pour la MO UL.

4/ Proposition de répartition budgétaire d'une enveloppe exceptionnelle 2023

P. GROS explique que la dotation de 10.000 € réservée pour l'animation scientifique du pôle n'a pas été utilisée ainsi que certains crédits dédiés au soutien IST. Il reste donc environ 12.000 € de reliquats au titre de 2023.

Il propose de ponctionner directement les 5.000 € que doivent les 4 unités (CRM2, LCPME, L2CM et LCP-A2MC) participant au réseau thématique de recherche « Photonique » sur cette somme et de répartir les 7.000 € restants auprès de tous les laboratoires, selon la clé de répartition socle en vigueur.

CRM2 : 763 €

LCPME : 1.150 €

L2CM : 995 €

LCP-A2MC : 1.382 €

LPCT : 2.710 €

Vote : 28 POUR

5/ Répartition de l'enveloppe 2024 soutien aux gratifications de stages M2/ING 2022-2023

P. GROS présente le tableau d'enquête établi auprès des unités et indique le montant qui leur reviendra en 2024 (proratisation sur la base de 20.000 € réservés à cet item).

CRM2 : 2.600 €

LCPME : 6.800 €

L2CM : 3.600 €
LCP-A2MC : 2.000 €
LPCT : 5.000 €

6/ Présentation par les DUs de l'utilisation envisagée de l'enveloppe trajectoire 2024

P. GROS rappelle que le pôle CPM a provisionné 25.000 € sur cette enveloppe destinée à répondre aux recommandations de l'HCERES au moment de l'évaluation des unités.

Chaque DU présente successivement les choix et orientations pris pour l'utilisation de l'enveloppe trajectoire 2024 allouée par le pôle (5.000 € par unité)

7. Questions diverses

Les dates des deux prochains Conseils de CPM en présentiel sont fixées au lundi 11 décembre 2023 à 14h et au jeudi 1^{er} Février 2024 à partir de 9h15 sur Nancy (salle Jean Barriol)

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 16h30.